

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - FORMATIONS INTER

Article 1 - Définitions

Les Parties conviennent et acceptent que les termes suivants employés avec une majuscule auront dans le cadre des présentes CG et des CP la signification définie ci-après :

« **Formation ou « Action de Formation** » : désigne les actions mentionnées à l'article L.6323-6 du Code du travail.

« **Agrément** » : désigne l'autorisation préalable à dispenser une formation donner à l'Organisme de formation.

« **Caisse des dépôts et consignations** » ou « **CDC** » : établissement spécial défini à l'article L.518-2 du Code monétaire et financier, ayant son siège social 56, rue de Lille à Paris 7ème, représentée par le directeur de la Direction des Politiques Sociales, et chargée de la gestion de la Plateforme Mon Compte Formation et de l'Espace professionnel.

« **Compte personnel de formation** » ou « **CPF** » : Compte alimenté en euros permettant à son Titulaire de gérer ses droits à la formation et d'accéder à des formations certifiantes et qualifiantes, et devant être activé sur la Plateforme.

« **Compte** » : désigne le Compte personnel de formation.

« **Commande** » : désigne tout acte d'achat d'une Action de formation effectué sur la Plateforme et intervenant à la fin de la procédure d'inscription.

« **Conditions Générales d'Utilisation** » : désigne les engagements souscrits au titre des présentes Conditions Générales (CG) et des Conditions Particulières propres aux Organismes de formation (CP OF) et aux Titulaires de Compte (CP Titulaires).

« **Conditions Générales** » ou « **CG** » : désigne les stipulations contractuelles communes s'appliquant aux Organismes de formation et aux Titulaires de comptes.

« **Charte d'engagement** » : formalise la volonté du stagiaire ou de son entreprise de s'inscrire dans une démarche active de développement de ses compétences. Il définit les engagements réciproques du stagiaire et de The Big Factory afin de favoriser les conditions de réussite du parcours de formation.

« **Dotations** » : désigne des abondements en droits attribués à un Titulaire du compte faisant l'objet d'une inscription sur son compte.

« **Espace personnel** » : désigne l'espace sécurisé accessible par la saisie d'un identifiant et d'un mot de passe, dont dispose le Titulaire du compte pour renseigner les informations nécessaires à l'utilisation de son Compte personnel de formation ou de son Compte élu.

« **Formation en présentiel** » : désigne toute prestation de formation professionnelle dispensée dans une salle de cours en présence des Stagiaires.

« **Formation à distance ou Formation en distanciel** » : désigne toute prestation de formation professionnelle dispensée au moyen de ressources à distance.

« **Formation en ligne** » : désigne une formation à distance réalisée via une plateforme d'e-learning.

« **Formation mixte** » : désigne toute formation professionnelle alliant les dispositifs de formation en présentiel et en distanciel.

« **Le Service dématérialisé** » ou « **la Plateforme** » : désigne le service en ligne, accessible via le site moncompteformation.gouv.fr et/ou l'application mobile, permettant de mettre en relation les Organismes de formation, les Financeurs et les Titulaires de compte ou Stagiaires et d'accéder aux services délivrés.

« **Les Services** » : désigne tout service délivré sur la Plateforme, à l'attention des Organismes de formation, des Titulaires de compte et/ou des Utilisateurs.

« **Module** » : désigne l'organisation du cursus de formation en unité(s) de formation, centrée(s) sur le développement de compétences précises.

« **Offre de formation** » : désigne la description de l'Action de formation proposée par l'Organisme de formation.

« **Organisme de formation** » : désigne The Big Factory

« **Plateforme** » : désigne le service dématérialisé destiné à mettre en relation les Titulaires d'un Compte personnel de formation, les Financeurs et les Organismes de formation. La Plateforme informe les Titulaires de compte sur le montant des droits inscrits sur leur compte, des formations éligibles au Compte personnel de formation, des Abondements en droits complémentaires dont ils peuvent bénéficier et prend en charge le parcours d'achat des formations, de la sélection de l'Action de formation à l'inscription du Titulaire du compte jusqu'au paiement des Organismes de formation référencés par la CDC.

« **Profil** » : désigne l'ensemble des informations sur le Titulaire du compte visibles par les Organismes de formation.

« **Représentant légal** » : Personne désignée par la loi pour représenter et défendre les intérêts de l'organisme de formation en tant que personne morale.

« **Responsable pédagogique** » : Personne identifiée chez The Big Factory comme « référente catalogue » pour interagir avec la Caisse des Dépôts sur toutes les questions liées au catalogue des offres proposées sur la Plateforme.

« **Responsable administratif** » : Personne identifiée chez The Big Factory comme « référente dossiers » pour interagir avec la Caisse des Dépôts sur toutes les questions relevant de l'exécution des formations achetées sur la Plateforme.

« **Responsable financier** » : Personne identifiée chez The Big Factory comme « référente paiements » pour interagir avec la Caisse des Dépôts sur toutes questions relevant des paiements et des coordonnées bancaires.

« **Stagiaire** » : désigne la personne physique, Titulaire du compte, qui participe à la formation.

« **Session de formation** » : désigne la période de formation planifiée dans le temps.

« **Titulaire du compte** » : désigne la personne physique ayant un Compte personnel de formation et/ou un Compte élu et l'ayant activé sur la Plateforme.

« **Utilisateur** » : désigne toute personne physique ou morale naviguant sur le site ou l'application mobile.

Article 2- Application

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale prévoit dans son article 1er la création du Compte personnel de formation (ci-après, CPF).

Défini à l'article L. 6323-2 du Code du travail, le CPF recense les droits à la formation acquis tout au long de la vie active jusqu'au départ à la retraite. Il est comptabilisé en euros et peut être mobilisé par toute personne, qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, afin de suivre, à son initiative, une formation certifiante.

Les présentes conditions s'appliquent à l'ensemble des Actions de formation réalisées par The Big Factory dans le cadre d'une formation éligible au Compte personnel de formation et sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr.

Toute inscription à une Action/Session/Module de formation implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente.

Le Titulaire du compte ou l'entreprise intermédiaire du titulaire reconnaît avoir pris connaissance et accepte l'intégralité des présentes conditions générales de vente les concernant. La passation d'une commande par le titulaire du compte ou l'entreprise intermédiaire emporte l'adhésion sans réserve de ce dernier, aux présentes conditions, sauf conditions particulières agréées d'un commun accord. THE BIG FACTORY pourra sous-traiter tout ou partie des prestations objet de la commande. Dans ce cas, THE BIG FACTORY restera garant des obligations ainsi sous-traitées.

Article 3- Droits et Obligations du stagiaire

Le Stagiaire ou son entreprise reconnaît être seul responsable du choix de ses formations. Il lui appartient de vérifier qu'il a bien les connaissances initiales requises pour suivre chacune des sessions auxquelles il s'inscrit. Les prérequis sont clairement indiqués par The Big Factory sur la plateforme et sur le site internet de The Big Factory. Ces prérequis permettent au stagiaire d'accéder à une formation après entretien individuel avec The Big Factory.

Dans le cadre de l'utilisation du service de formation, le Stagiaire ou son entreprise prennent les engagements exposés ci-après : d'utiliser ses droits dans un but d'accès à la formation et en conformité avec les exigences légales et les présentes; de régler la participation financière obligatoire ; de participer à la Session de formation à laquelle il est inscrit; de s'inscrire à l'examen de certification : il appartient au Stagiaire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de The Big Factory, de l'administration ou de l'organisme concerné pour s'inscrire aux évaluations, examens ou concours préparés ; de se présenter aux évaluations, examens ou concours à l'issue d'une formation et en vue de l'obtention de la certification visée ; de déclarer sa sortie de formation sur la Plateforme au plus tard dans les 3 (trois) jours ouvrés, à compter de la date de sortie ; de respecter les droits et devoirs associés au statut de demandeur d'emploi pour le Stagiaire inscrit à France Travail dans le cas d'un abondement en droits complémentaires par France Travail.

Pendant la formation, le Stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur afférent à l'hygiène et à la sécurité, affiché dans les locaux dans lesquels auront lieu les Sessions de formation et à signer la feuille d'émargement prouvant sa présence à la formation.

Le Stagiaire reconnaît que les supports de formation auxquels il a accès lui sont remis pour son usage personnel. Ces supports sont couverts par des droits de propriété intellectuelle appartenant à The Big Factory.

Article 4-Droits et Obligations de The Big Factory

Fourniture d'informations :

The Big Factory s'engage à rendre accessibles aux Stagiaires ou à son entreprise à tout moment et en tout état de cause, par tout moyen, avant toute inscription, les informations telles que :

Ses coordonnées : adresse, le nom et le numéro de téléphone de la personne à contacter, ainsi que l'adresse mail dédiée aux inscriptions ; les coordonnées de la relation avec le Stagiaire ;

Il veille à tenir à jour l'ensemble de ces informations.

The Big Factory s'engage à rendre accessibles les conditions d'éligibilité de la formation en question, les prérequis exigés, le cas échéant ; l'intitulé de la formation ; les objectifs de la formation, en lien avec la fiche descriptive de la certification visée validée par France Compétences ; les tests de positionnement prévus ; les dates de début et de fin, les horaires et le lieu des sessions pour les Actions de formation en distanciel ; le programme détaillé de la formation le parcours pédagogique ; la méthode pédagogique ; les moyens humains et pédagogiques mis en œuvre pour la délivrance de l'Action de formation dont le ou les noms des formateurs concernés ainsi que leurs titres ou qualités ; le matériel éventuellement nécessaire lorsqu'il n'est pas fourni Déroulement de l'Action de formation :

The Big Factory s'engage à rendre accessibles son règlement intérieur ; les conditions d'utilisation de son service, lorsque la formation est en ligne ; les modalités de suivi (en présentiel ou à distance) ; les modalités techniques d'accès à la formation ; les conditions d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ;

-Passage de la certification professionnelle :

The Big Factory s'engage à fournir au Stagiaire les modalités d'accompagnement pour s'inscrire aux épreuves de la certification ; les modalités d'inscription et d'évaluation prévues par l'organisme certificateur ; le lieu du déroulé des épreuves de la certification ou les références du site d'inscription en ligne pour le passage de la certification ; la date prévisionnelle ; le délai prévisionnel entre la sortie de formation et la date de passation des épreuves ; son coût, qu'il soit inclus ou non dans les coûts pédagogiques ;

Prix de l'Action de formation :

The Big Factory s'engage à être transparent sur son prix et rend, à ce titre, accessibles sur tout support adapté ses conditions tarifaires. Sur la Plateforme le prix de l'Action de formation est indiqué en euros toutes taxes comprises.

Le prix affiché sur la Plateforme est réputé comprendre tout frais liés à la formation (dont d'éventuels frais administratifs) de sorte que le Titulaire de compte n'ait pas de surcoût à payer.

Le prix affiché est réputé sincère et cohérent avec les tarifs moyens pratiqués dans la profession ainsi que conforme aux tarifs appliqués par l'organisme de formation en dehors de la plateforme MCF.

Frais annexes :

Les éventuels frais annexes occasionnés par le suivi de la formation (notamment des frais de restauration, de transport, d'hébergement, d'équipements obligatoires nécessaires à la formation ...) ne peuvent pas être financés par les droits acquis au titre du Compte personnel de formation ou The Big Factory. Ils doivent le cas échéant être réglés par le Titulaire du compte à l'Organisme de formation, en dehors du cadre de la Plateforme.

Exécution des formations :

En cas de formation en distanciel The Big Factory garantit l'accès à la plateforme pédagogique. Les Services sont accessibles pendant la durée souscrite. Cette durée prend effet à la date indiquée par The Big Factory dans le récapitulatif adressé au Stagiaire au moment de la confirmation de son inscription. The Big Factory met en place un système d'émargement qui sera signé par le stagiaire à chacune de ses participations afin de lever toute incertitude liée à la réalité de la formation exécutée par le Stagiaire.

The Big Factory

CULTURE HACKER

The Big Factory s'engage à mettre à disposition : une assistance technique afin d'accompagner le bénéficiaire dans l'utilisation des moyens techniques nécessaires à la réalisation de la formation et une assistance pédagogique afin d'accompagner, le stagiaire dans l'acquisition des compétences.

En cas de Formation en présentiel :

The big Factory s'engage à recevoir le Stagiaire dans les conditions prévues par son règlement intérieur permettant la réalisation de la formation et à exécuter l'Action de formation établie, en cohérence avec les objectifs préalablement déterminés. The big Factory est tenu de mettre en œuvre les moyens pédagogiques et techniques nécessaires à la réalisation de la formation

Concours et Certification au Répertoire Spécifique à l'issue de la formation

The Big Factory informe le Stagiaire sur les conditions d'inscription (date d'ouverture, de clôture, modalités d'inscription) de la certification, les conditions de passage de la dite certification, dont le coût le cas échéant, ainsi que les documents délivrés en cas de réussite.

The Big Factory s'engage à tout mettre en œuvre pour accompagner le Stagiaire dans son inscription et sa préparation de la certification et à un objectif de moyen et non de résultat quant à la réussite de la certification par le Stagiaire.

Article 5- Tarifs & conditions de paiement

Les tarifs affichés sur le site The Big Factory et sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr sont TTC. Ils sont valables pour une durée d'une année du 1^{er} janvier au 31 décembre pour les sessions de formation de l'année en cours.

Sauf disposition contraire, Le reste à charge stagiaire est payable après l'entretien préalable d'admission et avant le début de la session de formation concernée. Les prix sont payables par virement et sans escompte et ce même si l'exécution du Contrat a donné lieu à réclamation ou litige.

Le non-paiement à l'échéance peut entraîner, sans mise en demeure préalable, la suspension immédiate de la participation à la session de formation sans que la responsabilité de THE BIG FACTORY puisse être recherchée.

Une fois la charte d'engagement signée par le stagiaire ou son entreprise et dès son acceptation par The Big Factory, les montants engagés pour la dite formation ne seront pas « annulables ».

Article 6-MODIFICATION de l'engagement

Toute modification de la charte d'engagement demandé par le stagiaire ou son entreprise devra être expressément acceptée par THE BIG FACTORY.

Article 7-Annulation de la formation

Le Stagiaire ou l'entreprise peut résilier sa présence à la formation pour convenance, sous réserve d'un préavis minimum d'un mois pour cas de force majeure (comme précisé dans l'article 9) sans indemnité. Hors cas de force majeure ils s'engagent à payer à THE BIG FACTORY l'intégralité du montant de la formation

-l'intégralité des coûts (tels que recours à la sous-traitance, achats spécifiques, etc.) engagés par THE BIG FACTORY, mais n'ayant pas fait l'objet de facturation au moment de la résiliation du Contrat,

-les frais financiers supportés par THE BIG FACTORY en raison de la résiliation des accords conclus avec ses sous-traitants pour l'exécution de la prestation prévue.

Article 8-Propriété intellectuelle

THE BIG FACTORY reste seul propriétaire de son savoir faire, y compris les idées et concepts utilisés et/ou développés pour les besoins de la formation ainsi que de ses droits de propriété intellectuelle antérieurs ou développés indépendamment des prestations objet de la charte d'engagement.

Article 9-Force majeure

Les obligations des parties seront suspendues, et leur responsabilité ne sera pas engagée, en cas de survenance d'événements imprévisibles ou échappant à la volonté des parties (tels que les catastrophes naturelles comme incendie, inondation, tornade, tremblement de terre, guerre déclarée ou non, émeute, grève, lock-out, difficultés de transport, acte de l'autorité publique) empêchant la partie concernée d'exécuter ses obligations dans des conditions normales.

Article 10-Responsabilité

Sauf dispositions légales contraires, la responsabilité totale de THE BIG FACTORY pour tous types de réclamations, pour toutes pertes et dommages résultant ou liés aux prestations, ne pourra en aucun cas excéder le montant du prix hors taxes de la formation portant sur la ou les prestations ayant causé le dommage et effectivement versé dans le cadre de la charte d'engagement. Le stagiaire, son entreprise, et leurs assureurs respectifs, renoncent à tous recours à l'égard de THE BIG FACTORY, ses salariés, agents, sous traitants, et leurs assureurs respectifs, au delà de la limite de responsabilité visée au présent article. En aucun cas, quel que soit le fondement, THE BIG FACTORY, ses salariés, ses agents, ses fournisseurs ou sous-traitants, ou l'un quelconque de ses directeurs ou représentants, ne pourront être tenus responsables des dommages immatériels (consécutifs ou non) et des dommages indirects, y compris notamment pour préjudice moral, préjudice financier ou commercial, perte d'exploitation, de bénéfice ou de chiffre d'affaires, manque à gagner, recours de tiers contre le Client, perte de clientèle ou de données. Les présentes limitations et exclusions s'appliqueront même si la possibilité de tels dommages était connue ou aurait pu raisonnablement être prévue par THE BIG FACTORY.

Article 11-Non sollicitation

Sauf accord écrit préalable, le Client renonce à solliciter, engager ou à faire travailler, directement ou indirectement, les collaborateurs de THE BIG FACTORY qui sont impliqués dans la réalisation des formations objet du ou des chartes d'engagement.

Cette clause reste valable pendant toute la durée de réalisation des prestations et pendant les 24 (24) mois suivants.

Dans le cas où le Stagiaire ne respecterait pas cet engagement, il se rendra automatiquement redevable envers THE BIG FACTORY partie d'une indemnité fixée dès à présent et forfaitairement à un montant égal à 20 000 euros HT par collaborateur concerné.

Article 12-Litiges

LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE SONT SOUMISES AU DROIT FRANÇAIS. EN CAS DE CONTESTATIONS RELATIVES A LEUR INTERPRETATION OU A LEUR EXECUTION, LES TRIBUNAUX DE PARIS SERONT SEULS COMPETENTS.

Aucune action quelle qu'en soit sa forme relative à toute obligation visée dans les présentes conditions générales ne pourra être intentée par le Stagiaire plus d'une année après la cause de ladite action.